

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Dunières (pôle des associations),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Catherine MARCON)

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :
En exercice : **24**
Présents : **19**
Ayant pris part au vote :
(vote public) : **19**
○ Pour : **19**
○ Contre : **0**
○ Abstention : **0**
○ Blanc : **0**
○ Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, GOUY Pascal, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, BERTHOLON Michel, POINAS Jean-Michel et Mmes MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline, DREVET Hélène et SOUTRENON Maryline.

Excusée : Mme MASSARDIER Céline.

Absent : M. CELLE Hubert.

Pouvoirs : Mme JAMES Marie-Laure a donné pouvoir à M. SABY François-Régis.

Mme DURIEUX Gladys a donné pouvoir à M. POINAS Jean-Michel.

M. PEYRARD Nicolas a donné pouvoir à M. SOUVIGNET Bernard.

Date de convocation :
Le 22 février 2023

Date d'affichage :
Le 22 février 2023

M. le Président donne lecture du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023 dont chaque conseiller communautaire a été destinataire.

Il demande au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver ledit procès-verbal.

DELIBERATION N° :
DC/2023-02-27/02

OBJET DE LA SEANCE :
Approbation
procès-verbal

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président

AR Prefecture

043-244300307-20230227-DC2023022702-DE
Reçu le 08/03/2023

